## Séance du Conseil Municipal du mardi 24 septembre 2024

## Liste des délibérations

<u>Délibération n°88/2024</u> - Agen Habitat – Résidence Odette Malossane : demande de rétrocession de la voirie interne de desserte et des espaces communs : *adoptée à l'unanimité* 

<u>Délibération n°89/2024</u> - Lotissement « Le Mestrot » Rue Jules Romains : classement dans le domaine public routier communal de la voirie interne de desserte : *adoptée à l'unanimité* 

<u>Délibérations n°90/2024, n°91/2024, n°92/2024, n°93/2024, n°94/2024, n°95/2024 et n°96/2024</u>- Agglomération d'Agen – PIG « Energie, Autonomie et Lutte contre l'habitat indigne » : participation financière de la Commune : *adoptées à l'unanimité* 

**<u>Délibération n°97/2024</u>** - Site Natura 2000 « La Garonne en Nouvelle-Aquitaine » - Projet d'extension du périmètre : avis de la Commune : *adoptée à l'unanimité* 

<u>**Délibération n°98/2024**</u> - Rue François Mauriac/rue Molière : cession de 3 parcelles appartenant à la Commune : *adoptée à l'unanimité* 

**Délibération n°99/2024** - Venelle publique rue de la Garonne : déclassement et cession : adopt'ee à *l'unanimité* 

<u>**Délibération n°100/2024**</u> - Acquisition emprise foncière pour le prolongement de l'avenue de Consuegra : *adoptée à l'unanimité* 

<u>Délibération n°101/2024</u> - Budget de la Commune 2024 : demande admission en non-valeur : *adoptée à l'unanimité* 

**<u>Délibération n°102/2024</u>** - Ouverture dominicale des commerces – Année 2025 : avis du Conseil municipal : *adoptée à l'unanimité* 

<u>Délibération n°103/2024</u> - Agglomération d'Agen - Commission Locale des Charges Transférées – Révision des charges d'entretien de voirie : *adoptée à l'unanimité* 

<u>Délibération n°104/2024</u> - Service Gestion Comptable Agen – Marchés publics : régularisation du Compte « Retenues de garanties » : *adoptée à l'unanimité* 

<u>Délibération n°105/2024</u> - Maison des Jeunes – Ferme Béchet - Régie de recettes : modification ponctuelle de l'acte constitutif : *annulée car Décision du Maire* 

**<u>Délibération n°106/2024</u>** - Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonérations de court et moyen terme pour travaux de rénovation énergétique : *adoptée à l'unanimité* 

<u>**Délibération n°107/2024**</u> - Convention de servitude avec Territoire d'Energie 47 – Promenade des Poètes/Rue Victor Duruy : *adoptée à l'unanimité* 

<u>Délibération n°108/2024</u> - Procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon : *adoptée à l'unanimité* 

 $\underline{\textbf{D\'elib\'eration n°109/2024}}$  - Modification tableau des effectifs de la Commune : adopt'ee à l'unanimit\'e

**<u>Délibération n°110/2024</u>** - Congrès des Maires : prise en charge des frais engagés par des élus municipaux au titre de mandats spéciaux : *adoptée à l'unanimité* 

<u>**Délibération**</u>  $n^{o}$ **111/2024** - Associations sportives et culturelles locales : exonération de la taxe d'habitation sur les locaux meublés : adoptée à l'unanimité

<u>Délibération n°112/2024</u> - Comité de Jumelage Le Passage d'Agen-Consuegra : demande de subvention : *adoptée* à *l'unanimité* 

<u>Délibération</u> n°113/2024 - Régime d'accompagnement à l'emploi associatif : élargissement aux secteurs social et socio-éducatif : *adoptée* à *l'unanimité* 

<u>**Délibération n°114/2024</u>** - Régime d'accompagnement à l'emploi associatif – Association Atout Jeux : demande de participation financière : *adoptée* à *l'unanimité*</u>

**Délibération n°115/2024** - Ecole élémentaire Edouard Lacour - Association des Parents d'Elèves - Olympiades 2024 : demande de subvention : *adoptée à l'unanimité* 

**<u>Délibération n°116/2024</u>** - Ecole élémentaire René Bétuing et école élémentaire Ferdinand Buisson -  $35^{\text{ème}}$  Fête de la Lecture : participation de la Commune : adoptée à l'unanimité

<u>Délibération n°117/2024</u> - Ecole élémentaire René Bétuing - Opération « Ecole et Cinéma » - Année scolaire 2024-2025 : demande participation de la Commune : *adoptée à l'unanimité* 

<u>**Délibération n°118/2024</u>** - Modifications ponctuelles du Règlement intérieur du Conseil municipal : *adoptée par 26 voix pour et 1 abstention*</u>